



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revalorisation des infirmières libérales

Question écrite n° 6161

Texte de la question

M. Michel Herbillon interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les mesures qu'il compte prendre pour revaloriser la profession des infirmières libérales. Alors que les déserts médicaux ne cessent de s'étendre et que la profession des infirmières libérales fait face à une pénurie qui va s'accroître dans les années à venir, il est essentiel de revaloriser ce métier essentiel. Selon la profession, les évolutions intervenues sont largement insuffisantes, en particulier la tarification des actes courants dispensés n'a pas été revalorisée depuis 2009. Il est également crucial de mieux définir leur statut afin de mieux préciser leur rôle et leur place centrale dans la médecine de ville. Aussi, il souhaite connaître les mesures qui seront prises dans les prochains mois par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6161

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2025](#), page 2870